

REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES DFASM - 1^{ère} année

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

Article 1 : Organisation générale de la formation

L'année universitaire est divisée en 9 périodes, alternant périodes de cours et périodes de stage à temps plein (dont une période de congé) ; chaque période couvre 5 à 7 semaines. Pour plus de détails, se référer au calendrier général de la formation.

Article 2 : Organisation des enseignements théoriques

Les enseignements théoriques comportent des matières médicales, des séminaires et des enseignements optionnels.

Matières médicales sous forme d'Unités d'Enseignement

La formation aux matières médicales s'organise, pour chaque UE, de la façon suivante :

- des supports de cours à distance, sur la plateforme SIDES ;
- des séances de tutorat consacrées à des entraînements sur tablettes.

Les séances de tutorat sont **obligatoires et validantes**. Chaque séance donne lieu à une évaluation notée sur 20 ; l'ensemble des notes constitue une moyenne.

Séminaires

Des séminaires, **obligatoires**, sont organisés dans le courant de l'année universitaire.

Enseignements optionnels

Un enseignement optionnel est nécessaire pour valider l'année de DFASM1 :

- Le rôle du médecin généraliste en matière de prévention individuelle et collective (50h dont 8h d'ED avec présence obligatoire, 36h de travail en autonomie en petits groupes et 6h d'évaluation) ; 40 étudiants au maximum
- Traumatologie du sport (environ 12h)
- Une unité d'enseignement du master 1 SVS « parcours santé »
- Un enseignement d'anglais (20h)
- Engagement étudiant

L'inscription est subordonnée à l'accord de l'enseignant responsable en fonction des places disponibles.

Article 3 : Enseignements théoriques

Unités d'enseignement	Durée tutorat	Crédits
UE 1 : Apprentissage exercice médical Pr Vergnenègre	20h	4
UE 6 : Maladies transmissibles Risques sanitaires Santé au travail Pr Weinbrek	48h	7
UE 7 : Inflammation Immunopathologie Pr Vergne-Salle	37h	7
UE 8 : Circulation Métabolismes Pr Lacroix - Pr Essig – Pr Teissier Clément – Pr Descazeaud – Pr Desport - Pr Sautereau	73h	12
Module 8a : Circulation		
Module 8b : Endocrino		
Module 8c : Uro-néphro - Métabolismes		
Module 8d et 8e : Nutrition et Hépat-Digestif		
UE 11 : Urgences Pr Vignon	37h	7
UE 12-1 : Formation générale à la recherche B. Marin +Module au choix d'anglais : aide à la compréhension des articles de LCA, supports aux séances de tutorat (inscription à la séance)	18h30 (+3h d'ED de recherche documentaire, facultatif) +8h	4

Séminaires	Durée
Inégalités sociales de santé Pr Vergnenègre	6 heures de formation en ligne + 1 heure en présentiel sur tablette
Organisation des soins primaires Pr Buchon	6 heures

Enseignement optionnel	Durée	Crédits
Rôle du médecin généraliste Pr Buchon	8h d'ED obligatoire + 36h de travail en autonomie	6
Traumatologie du sport Pr Mabit	12h de présentiel	6
Anglais Mme Gautier	20h	6
UE master 1 Biologie Santé « parcours santé »	-	6
Engagement étudiant Pr Sturtz et Pr Monteil	-	6

Article 4 : Modalités de contrôle des connaissances

Périodes d'enseignement	UE	Durée	Modalités examen 1ere session				Modalités examen 2e session		
			Nature épreuve	Durée	Coeff	Contrôle continu	Coeff	Ecrit	Durée
Période 1	UE 1	20h	Epreuve type ECNi* 3DP + 20 QI	2h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 11	37h	Epreuve type ECNi* 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
Période 3	UE 8 Modules 8d et 8e	28h	Epreuve type ECNi* 3DP + 20 QI	2h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 8 - Module 8a	20h	Epreuve type ECNi* 3DP + 20 QI	2h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
Période 5	UE 8 - Module 8b	13h	Epreuve type ECNi* 2DP + 20 QI	1h30	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 6	48h	Epreuve type ECNi* 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
Période 7	UE 7	37h	Epreuve type ECNi* 5DP + 20 QI	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 8 - Module 8c	12h	Epreuve type ECNi* 2DP + 20 QI	1h30	4	Moyenne des notes de tutorat	1	Epreuve type ECNi* 1DP + 10 QI	45 min
	UE 12-1	26h30	1 épreuve type LCA 2DP LCA	3h	4	Moyenne des notes de tutorat	1	1 épreuve type LCA 1DP LCA	1h30

* Une épreuve de type ECNi comprend des dossiers progressifs (DP) et des questions isolées (QI). Un dossier progressif est composé de 15 questions au maximum ; chaque question est composée, en général, de 5 items.

Enseignement optionnel	Modalités examens 1ere session		Modalités examens 2e session	
	Nature	Durée	Nature	Durée
Rôle du médecin généraliste	Présentation orale d'un travail collectif (groupe de 4 à 5 étudiants) sur un projet de prévention noté sur 20	30 min	Présentation orale d'un travail individuel sur un projet de prévention noté sur 20	30 min
Traumatologie du sport	Ecrit noté sur 20	1 h	Ecrit noté sur 20	1 h
Anglais	Oral noté sur 20	20 min	Oral noté sur 20	20 min
UE master 1 « parcours santé »	Cf. règlement des études du master 1 Biologie-Santé			
Engagement étudiant	Rapport (5 à 10 pages) et présentation orale (20 min)		Oral	

Article 5 : Validation des enseignements théoriques

Deux sessions d'examen sont organisées au cours de l'année universitaire selon un calendrier défini, au début de l'année universitaire, par le conseil de faculté. La première session d'examen est organisée en plusieurs étapes, la dernière semaine de chaque période de cours, selon les enseignements suivis durant cette période.

Unités d'enseignement

Chaque UE fait l'objet d'une note sur 20 résultant, en première session, de :

- la note de l'évaluation terminale type ECNi (ou la moyenne des notes des épreuves relatives à une même UE) ;
- et de la moyenne des notes de tutorat.

En deuxième session, chaque UE ou module constitutif d'UE, est validé par une épreuve unique de type ECNi.

Sont admis tous les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une des modules constitutifs d'UE.

Tous les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à une UE ou une note inférieure à 8 sur 20 à l'un des modules constitutifs d'UE repassent en deuxième session les modules et/ou UE inférieurs à 10 sur 20.

En cas de redoublement, les UE validées sont conservées.

En fin de période d'examens, les résultats partiels des UE (modules constitutifs d'UE) sont transmis de la façon suivante :

- « collé » pour une note inférieure à 8
- + pour une note supérieure à 10
- - pour une note comprise entre 8 et 10

Séminaires

Les séminaires ne font pas l'objet d'un contrôle de connaissances individualisé. Des questions peuvent porter, lors des épreuves, sur des sujets abordés lors des séminaires.

La participation aux séminaires organisés durant l'année, est obligatoire et sera contrôlée par une liste d'appel ou par une connexion sur tablette, selon le cas.

En cas de redoublement, la validation des séminaires est conservée.

Enseignements optionnels

Les étudiants sont admis à l'enseignement optionnel s'ils ont obtenu au moins la note de 10 sur 20.

En cas de redoublement, la validation de l'enseignement optionnel est conservée.

Article 6 : Validation des stages

Quatre stages de 5 à 6 semaines sont organisés durant l'année de DFASM1. Chaque stage donne lieu à une évaluation composée d'une appréciation globale du tuteur et de 2 notes sur 20 :

- une note correspondant à une épreuve clinique au lit du patient répondant à un objectif ECN (oral) (30 minutes de présentation),
- une note de présentation orale (sur power point) d'un cas clinique répondant à un objectif ECN (20 minutes de présentation).

La validation des stages est accordée si la moyenne des deux notes est supérieure ou égale à 10 ET si l'appréciation du tuteur de stage est positive. Chaque stage validé permet l'obtention de 2 crédits.

La validation des stages concourt à l'obtention d'une UE Stages et gardes indispensable pour valider le deuxième cycle.

En cas de stage invalidé, une session de rattrapage est organisée sous la forme d'une nouvelle épreuve clinique au lit du patient et/ou d'une nouvelle présentation orale d'un cas clinique.

Tout stage invalidé donne lieu à redoublement.

Se référer au règlement des stages hospitaliers et gardes pour plus de détails.

En cas de redoublement, tous les stages devront être refaits.

Article 7 : Admission dans l'année supérieure

Sont admis à s'inscrire en DFASM2, les étudiants ayant validé :

- tous les stages hospitaliers afférents à cette année d'études,
- toutes les unités d'enseignement,
- l'enseignement optionnel,
- les séminaires organisés durant l'année.

Peut exceptionnellement s'inscrire en DFASM2, l'étudiant ayant validé :

- au moins 49 crédits européens sur l'ensemble des UE de DFASM1 (soit 6 crédits non validés autorisés) ;
- tous les crédits européens correspondant aux stages ;
- les séminaires de l'année concernée ;
- le tutorat de l'(des) UE non validée(s) (note supérieure ou égale à 10/20).

Les crédits européens non validés devront l'être en DFASM2, sous peine de redoublement.

Aucune dette ne sera acceptée pour le passage de DFASM2 à DFASM3.

Article 8 : Inscriptions au deuxième cycle

Nul ne peut prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en science médicales. Aucune des 3 années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Article 9 : Obligations réglementaires lors des examens

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou portefeuilles ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire sera engagée contre son auteur.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION SIEGEANT EN FORMATION
PLENIERE LE : jeudi 7 juillet 2016
APPROUVE LE : jeudi 7 juillet 2016